



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 14/11/2024

Communauté de Communes du Pays des Paillons

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET : PCAET – Avenant n°1 à la Convention de Groupement de Commandes entre la CCPP et la CARF**

### Délibération n° 24 11 10

*L'an deux mille vingt-quatre, le mardi douze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi six novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Madame Christine Beille-Tourscher par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Michel Calmet par Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Serge Castan, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nicole Colombo par Monsieur Armand Gasiglia.

*Madame Germaine Millo a été nommée secrétaire de séance.*

**Considérant** que la convention définissant les modalités de fonctionnement et d'organisation d'un groupement de commandes pour la procédure de passation de marchés publics relatifs à la mission d'élaboration du diagnostic pour le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) mutualisé de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) et de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) est incomplète,

**Considérant** qu'afin de parfaire la mission d'élaboration du PCAET, la convention de groupement de commandes doit être complétée par un avenant n°1 permettant d'étendre son exécution à toutes les commandes mutualisées à ce jour entre la CCPP et la CARF pour l'élaboration du PCAET et de préciser les règles financières de répartition des dépenses entre les deux EPCI,

**Vu** la délibération communautaire n°19 12 09 relative à la déclaration d'intention du PCAET de la CCPP,

**Vu** la délibération communautaire n°20 12 06 relative à la rédaction d'une convention de partenariat entre la CCPP et la CARF,

**Vu** le code de la commande publique, notamment l'article L.2113-6,

**Vu** la délibération communautaire n°22 05 02 relative à la convention constitutive de groupement de commandes pour la mission d'élaboration du diagnostic pour le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) mutualisé de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) et de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF).

Madame Monique GIRAUD-LAZZARI, Vice-présidente en charge de la politique communautaire culturelle propose d'approuver l'avenant n°1 à la Convention de groupement de commandes entre la CCPP et la CARF.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de sa Vice-présidente,  
après en avoir délibéré,**

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes pour la mission d'élaboration du diagnostic pour le PCAET mutualisé de la CARF et de la CCPP.
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes pour la mission d'élaboration du diagnostic pour le PCAET mutualisé de la CARF et de la CCPP et tous les documents subséquents qui procèdent de son exécution.
- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Nombre de conseillers en exercice : 28*

*Nombre de présents : 22*

*Nombre de votants : 28*

*Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo.*

*Contre : /*

*Abstentions : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
G. MILLO**

**LE PRÉSIDENT  
C. PIAZZA**



## AVENANT N°1

À la :

**Convention de groupement de commandes pour la mission d'élaboration du diagnostic pour le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) mutualisé de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) et de la Communauté d'Agglomération Riviera Française (CARF)**

La présente convention est établie :

### ENTRE :

La Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) dont le siège est situé au 55 bis, RD 2204 – La Pointe de Blausasc 06440 BLAUSASC, représentée par son Président, **Monsieur Cyril Piazza** et désignée ci-après « **le coordonnateur** » ;

### ET :

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) dont le siège est situé au 16, rue Villarey 06500 MENTON, représentée par son Président, **Monsieur Yves JUHEL**, et désignée ci-après « **le bénéficiaire** » ;

### ENSEMBLE DENOMMEES « LES PARTIES »

Au vu de l'avancement dans l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial, les parties conviennent ensemble de la nécessité de compléter la « *convention de groupement de commandes pour la mission d'élaboration du diagnostic pour le Plan Climat Energie Territorial (PCAET) mutualisé de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) et de la Communauté d'Agglomération Française (CARF)* » approuvée par la CARF (délibération n°92/2021 du 7 juillet 2021) et par la CCPP (délibération n°22.05.02 du 19 mai 2022), annexée à la présente, ainsi qu'il suit :

**Article 1 – les articles 1 et 8 sont modifiés comme suit :**

ARTICLE 1 - **OBJET DE LA CONVENTION**

Le deuxième paragraphe est remplacé par les dispositions suivantes :

*« Ce groupement de commandes a pour objet la procédure de passation de marchés publics relatifs à la mission d'élaboration du diagnostic et de la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) mutualisé de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) et de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF), ainsi que la mission d'Evaluation Environnementale Stratégique des PCAET respectifs. »*

ARTICLE 8 – **FINANCEMENT**

Il est ajouté à la fin de cet article, la mention suivante :

*« Le coordonnateur établit les coûts qui seront supportés par moitié (50/50) par chacune des parties. Il adresse au fil de l'eau à la CARF les titres de paiement. »*

**Article 2 – les autres clauses de la convention ne sont pas modifiées.**

Fait à Blausasc, le

La présente convention de partenariat a été établie en deux exemplaires originaux, un exemplaire pour chaque signataire.

Pour la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP)  
(nom + cachet)

Pour la Communauté d'Agglomération Riviera Française (CARF)  
(nom + cachet)